

Villes et politiques européennes : renforçons la coordination sans légiférer inutilement !

Deux tiers des européens vivent dans des zones urbaines et de nombreux défis, comme ceux liés à l'économie ou à l'environnement, se manifestent principalement dans les villes. Pour autant, les initiatives européennes en matière urbaine s'avèrent beaucoup trop fragmentées. Alors que la Commission européenne a lancé récemment un « agenda urbain », elle devra donc se fixer comme priorité de mieux coordonner les initiatives existantes, sans ajouter de nouvelles charges administratives.

Une réflexion nouvelle

Depuis plusieurs années, la question des villes prend de l'importance dans la politique régionale de l'Union européenne. Symptomatiquement, en 2012, la direction générale de la Commission européenne chargée de la politique régionale a été rebaptisée « direction générale de la politique régionale et urbaine ». On estime par ailleurs qu'au moins la moitié des ressources du FEDER (le Fonds européen de développement régional) seront investies dans les zones urbaines entre 2014 et 2020.

La politique régionale n'est pas pour autant la seule politique européenne qui touche à l'urbain, ni sa seule source de financement.

En effet, les zones urbaines sont explicitement ciblées par un grand nombre de politiques sectorielles (dans les domaines de l'énergie, de la recherche, de l'environnement, de la culture ou encore des transports) qui financent des initiatives telles que la capitale européenne de la culture ou encore l'initiative pour les « villes intelligentes ». Enfin, de nombreuses directives de l'Union ciblent implicitement les zones urbaines (directives sur la qualité de l'air, etc.).

Coordonner sans ajouter de charges administratives

S'il est légitime que l'Union européenne s'intéresse à ses villes, il est donc essentiel de rationaliser et de coordonner les multiples initiatives qui existent en la matière. C'est dans cette optique que la Commission européenne s'est saisie du dossier et que le Parlement européen a fixé ses lignes rouges lors d'un vote en septembre.

Dans le cadre du rapport sur « la dimension urbaine des politiques de l'Union européenne », j'ai exigé une meilleure coordination au sein même de la Commission européenne, avec des interlocuteurs clairement identifiés, dans la mesure où des dispositifs émanent actuellement de différentes directions générales, ce qui rend illisible la ligne suivie.

Pour être efficace, la politique urbaine européenne devra également se borner aux domaines où elle apporte une réelle valeur ajoutée et veiller à réduire les formalités administratives. En effet, l'essentiel des politiques et législations européennes sont mises en œuvre au niveau des

villes et des régions, c'est pourquoi toute réglementation doit analyser minutieusement les conséquences de sa mise en œuvre au niveau local. Cela passe par des études d'impact territoriales mais également par une meilleure association des villes dès la conception des politiques européennes.

Tenir compte des villes moyennes

Enfin, je suis convaincu que pour fournir des résultats, l'approche de l'UE doit être flexible et tenir compte de la diversité de ce que recouvre le terme « urbain », y compris les municipalités de petite et moyenne taille à qui il faut faciliter l'accès aux fonds européens, tout en tenant compte des interdépendances entre les villes et leur environnement alentour.

En tant que Maire, Député européen et membre de l'intergroupe du Parlement européen en charge des questions urbaines, je me félicite que ces lignes directrices aient été retenues dans le rapport voté en septembre. À nous de veiller désormais à ce qu'elles soient suivies par la Commission européenne et les États membres.

Pour en savoir plus

Ma réaction pour le blog [Géopolis](#) suite au vote du rapport sur la politique urbaine au Parlement européen :